



Trimestre 1 : 1er avril au 30 juin 2026

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de cabinet de la ministre de la Santé et ministre responsable des Aînés et des Proches aidants	74 594,96 \$
Personnel de cabinet du ministre responsable des Services sociaux et de la Lutte contre l'itinérance	61 314,78 \$
Personnel de l'organisme public	124 455,09 \$